



Institut Biblique de Genève



Tu aimeras le Seigneur de toute ta pensée

# Forum de Genève

Volume 19 / n° 3 - Novembre 2015

## « *Moi, coupable ?* » (Première partie)

ROLAND FRAULI

### Dissoudre le moi pour éviter le sentiment de culpabilité

#### Sommaire

Dans cette première partie d'une réflexion biblique sur la culpabilité, le caractère insupportable de cette dernière aux yeux de la société est souligné. Puis une première stratégie d'évitement est mise en lumière : pour éviter de se sentir coupable, l'homme moderne minimise sa responsabilité personnelle – un phénomène qui peut être appelé « la dissolution du moi ». En réponse à cette attitude, l'approche biblique est prônée : embrasser sa culpabilité réelle et accueillir le pardon divin.

« Verdict : coupable ! » C'est ce que Paul commence par démontrer dans sa lettre aux Romains. Ce n'est pas son sujet principal, qui serait plutôt l'Évangile, ou comment être déclaré juste par Dieu et comment vivre en étant justifié. Néanmoins, la notion de culpabilité universelle est au cœur de sa démonstration.

Mais avant de donner la solution, l'apôtre définit le problème et en donne la mesure sur près de trois chapitres. Paul vise essentiellement deux groupes de personnes, les païens et les juifs. Des premiers, il dit qu'ils « sont donc inexcusables, puisque, ayant connu Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu et ne lui ont pas rendu grâce » (Rm 1.21). Les humains sont « inexcusables »<sup>1</sup>, il n'y a rien à dire pour leur défense, rien qui les acquitterait ou les innocenterait devant le tribunal de Dieu. Au-delà de ces conséquences immédiates, il y a « le décret de Dieu selon lequel ceux qui pratiquent de telles choses sont dignes de mort [...] » (Rm 1.32).

Aux juifs, qui connaissent la volonté de Dieu révélée dans la loi, Paul reproche leur inconséquence. Ils savent ce qu'il faudrait faire mais ne le font pas (Rm 3.21-23). La triste réalité est que non-juifs comme juifs « sont tous sous la

domination du péché » (Rm 3.9)... et coupables ! Ce sera la conclusion de l'acte d'accusation de Paul : « Or, nous savons que tout ce que dit la loi, elle le dit à ceux qui sont sous la loi, afin que toute bouche soit fermée, et que tout le monde soit reconnu coupable<sup>2</sup> devant Dieu. » (Rm 3.19) Mais voilà, les bouches ne se ferment pas si facilement...

#### Insupportable

Si Paul dit que nous sommes « inexcusables », nos contemporains trouvent « insupportable » l'idée de la culpabilité. On les comprend, il s'agit d'un sentiment et d'une réalité désagréables. Un rapide coup d'œil sur un échantillon de la littérature populaire permet facilement de s'en rendre compte :

- *Sentiment de culpabilité... six étapes pour s'en libérer*, de Holly Michelle Eckert, chez Jouvence Éditions, dans la collection Psycho-pratique, épanouissement personnel ;
- *Apprivoiser la culpabilité, ne plus se laisser dévorer*, de Catherine Aimelet-Perissol et Aurore Aimelet, chez Albin Michel ;

<sup>1</sup> *Anapologètos*, d'une racine qui signifie « se défendre en justice ».

<sup>2</sup> *upodikon*, perdre le procès, être débiteur passible de jugement.

- *La culpabilité, l'émotion qui tue, comment s'en libérer une fois pour toutes*, de Gilles Gandy, chez Le courrier du livre ;
- *Au diable la culpabilité, cessez de vous culpabiliser et retrouvez votre liberté intérieure*, de Yves-Alexandre Thalmann, chez Jouvence Éditions<sup>3</sup>.

La culpabilité fait partie de la réalité du péché<sup>4</sup>. C'est le poids du péché qui pèse sur le pécheur : « Car mes fautes s'élèvent au-dessus de ma tête ; comme un pesant fardeau, elles sont trop pesantes pour moi. » (Ps 38.4) C'est le retentissement de la faute. On reconnaît généralement deux aspects à la culpabilité : la dette du fait de l'infraction de la loi<sup>5</sup> et le démerite personnel du fait de la responsabilité de chacun par rapport à son comportement.

Comment être soulagé du poids de la dette et être libéré de la honte du démerite ? Après avoir affirmé que les humains sont inexcusables, Paul poursuit : « [...] mais ils se sont égarés dans de vains raisonnements, et leur cœur sans intelligence a été plongé dans les ténèbres. » (Rm 1.21) Cet égarement se manifeste aussi par des tentatives d'évitement pour régler le problème de la culpabilité. On peut les regrouper en deux familles : supprimer le droit, c'est-à-dire la référence à la loi, et dissoudre le moi, c'est-à-dire nier la responsabilité personnelle du péché. Commençons par cette dernière tentative.

## Dissoudre le « moi » ?

Dans le contexte de la peste qui a touché le peuple à la suite du dénombrement, David demande à Dieu : « Voici : c'est moi qui ai péché ! C'est moi qui ai commis la faute ; mais ce peuple, qu'a-t-il fait ? Que ta main soit donc sur moi et sur ma famille ! » (2S 24.17) Le démerite pointe la causalité de l'acte, c'est l'aveu, « c'est moi qui... », *mea culpa*. David assume la responsabilité de sa faute, le fait d'avoir organisé le recensement, donc du châtement de la peste qui allait suivre. Le principe est simple, on « fera mourir chacun pour son péché » (pas le père pour le fils, Dt 24.16<sup>6</sup>).

Supprimer la causalité de l'acte suppose supprimer, d'une manière ou d'une autre, le moi et sa responsabilité. C'est une manière de dire que je ne suis pas l'auteur de mes actes ; j'ai agi sous l'impulsion de forces qui ne sont pas sous mon contrôle. Et c'est là qu'on appelle les sciences humaines à la rescousse pour établir que nous ne sommes pas coupables parce que, au fond, nous ne sommes pas responsables.

<sup>3</sup> Sur la jaquette : « Un livre de référence qui a déjà aidé des milliers de personnes. »

<sup>4</sup> Voir par exemple dans le *Dictionnaire de théologie biblique* (Charols, Excelsis, 2006), les articles « Culpabilité » (p. 487s) et « Péché » (p. 803s).

<sup>5</sup> La demande « pardonne-nous nos offenses » pourrait être rendue par « remets-nous nos dettes » (Mt 6.12), voir aussi Lc 13.4.

<sup>6</sup> Voir aussi Gn 18.25 ; Jr 31.29-30 ; Ez 18.1-4.

## Déterminisme interpersonnel, sociologique

### La thèse contemporaine

Nos contemporains affirment régulièrement ceci :

« Nous sommes victimes d'un conditionnement social, de forces qui parcourent la société, de mécanismes inconscients qui nous font agir... et dont nous ne sommes pas responsables. »

« Nous sommes victimes des mauvaises conditions de notre milieu social, de notre environnement, de notre éducation, ou de notre manque d'éducation, de notre milieu familial, notamment. »

Certes, la Bible n'ignore pas les attaches sociales qui nous unissent aux autres, en particulier aux groupes auxquels nous appartenons. Être humain, c'est aussi un « être avec » solidaire. Le Seigneur lui-même le dit : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul [...]. » (Gn 2.18)

### Péché collectif<sup>7</sup>

Voilà qui est difficile à concevoir par nos mentalités individualistes ! On a souvent insisté, avec raison, sur la responsabilité personnelle des individus : « [...] l'âme qui pèche est celle qui mourra. » (Ez 18.4)

Pourtant, la dimension collective est bien présente dans l'Ancien Testament. Les reproches s'adressent souvent à Israël en tant que tel, ou à une classe sociale, les dirigeants, les prophètes, les riches, voire les femmes riches (Am 4.1, les vaches de Basan !). Le reproche aux catégories sociales est fréquent chez Amos.

On peut aussi noter, positivement, l'identification de Daniel à son peuple<sup>8</sup> : « Je parlais encore, je priais, je confessais mon péché et le péché de mon peuple d'Israël, et je présentais mes supplications à l'Éternel, mon Dieu, en faveur de la sainte montagne de mon Dieu [...]. » (Dn 9.20)

Cette dimension est également présente dans le Nouveau Testament. Jésus apostrophe les villes, qui semblent faire bloc dans leur refus de la bonne nouvelle : « [...] Malheur à toi, Chorazin ! Malheur à toi, Bethsaïda ! [...] » (Mt 11.20-24) Il demande aux disciples de s'adresser à des maisons, des villes (Lc 10.1-12). Il reprend un groupe de personnes, à la fois membres d'un parti, les pharisiens, et d'une profession, les scribes : « Malheur à vous, scribes et Pharisiens hypocrites ! » (Mt 23.13) Il peut s'adresser globalement à une « génération mauvaise et adultère » (Mt 12.39). De même Paul s'adresse à des Églises entières :

<sup>7</sup> Frédéric de Coninck, « Péché collectif et responsabilité collective », dans *La Revue réformée* 192, 1997, p. 51-60.

<sup>8</sup> Voir aussi És 6.5 dans un même sens : « Malheur à moi, je suis perdu, car je suis un homme aux lèvres impures, j'habite au milieu d'un peuple aux lèvres impures et mes yeux ont vu le roi, l'Éternel, le Maître de l'univers. »

« Ô Galates sans intelligence [...] » (Ga 3.1)<sup>9</sup> Cette responsabilité collective suppose des groupes homogènes.

### Responsabilité individuelle

La responsabilité collective n'enlève pas la responsabilité individuelle. Nicodème s'est désolidarisé du groupe des pharisiens (Jn 3, 7.50-51, 19.39) ; Joseph d'Arimatee s'est désolidarisé du sanhédrin qui a condamné Jésus en demandant son corps à Pilate (Mc 15.43).

La réalité le montre bien, le même milieu ne produit pas automatiquement et nécessairement un même type de personnes. Un milieu défavorisé peut produire des voleurs, mais aussi des gendarmes. Et on peut dire la même chose de milieux plus favorisés ! La responsabilité individuelle demeure.

### La restauration

Notons que la restauration en Christ a aussi une dimension collective. L'Église, en tant que groupe social, a un rôle à jouer collectivement : être sel de la terre et lumière du monde. C'est l'Église qui montre aux « puissances » la sagesse de Dieu (Ep 3.10). C'est l'amour de la communauté qui rend témoignage (Jn 13.34-35).

### Déterminisme intrapersonnel, psychologique

#### La thèse contemporaine

En psychologie moderne, on fait appel aux thèses dépeignant un être humain mû par des forces inconscientes qui le dépassent, un réservoir de pulsions à la limite du corps et de l'esprit, qui le fait agir (le « ça »). Mais, d'un autre côté, il est freiné par les impératifs moraux qui intègrent les interdits parentaux et sociaux. Il forme sa conscience morale (le « sur-moi »). Ces deux éléments se combinent, se combattent, pour nous faire agir, d'où une torture de la conscience. Bref, nous serions des victimes ayant besoin de libération plutôt que des êtres réellement coupables !

Freud explique la culpabilité par les mythes du meurtre du père primitif (prescription du totem) et le complexe d'Œdipe (interdit de l'inceste). Il serait à l'origine de la morale et de la religion. Il s'agit du conflit de l'enfant désirant la mère, alors que l'opposition du père contrarie et interdit ce désir.

Remarquons que l'effacement contemporain du sens du péché, donc de la culpabilité, pourrait être dû à l'effacement des pères dans le contexte de la désintégration familiale. Cela ne favorise pas la construction du « sur-moi », la loi étant liée à la figure du père<sup>10</sup>.

<sup>9</sup> Voir aussi la notion de « monde » avec son fonctionnement social, sa philosophie, sa mentalité, ses « principes élémentaires » (Ga 4.3, 9-10 ; Col 2.8, 20-22). Ces réalités nous influencent, le milieu social, culturel, professionnel nous marquent. Mais cette pression n'est pas une fatalité. Christ nous libère de ces puissances asservissantes par le renouvellement de l'intelligence (Rm 12.2).

<sup>10</sup> On peut aussi ajouter la notion d'un « moi-idéal », les personnes sont

### Non-conscience

L'Écriture n'ignore pas la complexité de l'être humain. Elle reconnaît qu'une part de lui-même peut lui être inconnue... mais pas à Dieu, qui « éprouve le cœur » et « sonde les reins » (Jr 17.10). Avec la métaphore des reins<sup>11</sup>, nous sommes proches de ce qui anime l'être humain au plus profond de lui-même (alors que le cœur représente plutôt la raison).

David reconnaît qu'une partie de sa culpabilité lui est inconnue, d'où sa prière : « Qui connaît ses fautes involontaires ? Pardonne-moi ce qui m'est caché. » (Ps 19.13) Et pourtant David prend la responsabilité de demander pardon !

Nous pouvons dire avec Salomon (lors de l'inauguration du temple) : « [...] pardonne [...] toi qui connais le cœur de chacun, car toi seul tu connais le cœur<sup>12</sup> de tous les enfants des hommes. » (1R 8.39)

### État de conscience

La conscience peut être absente chez des criminels, ou au contraire être exacerbée et se manifester par des reproches absurdes, ou encore se manifester par un sentiment diffus d'indignité personnelle<sup>13</sup>. Paul semble conscient de la relativité de sa perception, mais aussi de la centralité du regard de Dieu : « Pour moi, il m'importe fort peu d'être jugé par vous, ou par une juridiction humaine. Je ne me juge pas non plus moi-même, car je n'ai rien sur la conscience ; mais ce n'est pas pour cela que je suis justifié. Celui qui me juge, c'est le Seigneur. C'est pourquoi ne jugez de rien avant le temps, avant la venue du Seigneur, qui mettra en lumière ce qui est caché dans les ténèbres, et qui manifestera les desseins des cœurs. Alors la louange de chacun viendra de la part de Dieu. » (1Co 4.3-5)

### Vrai et faux

Il y a d'une part une vraie culpabilité devant Dieu, qui est dette et démerite, et d'autre part la perception psychologique de cette culpabilité. Celle-ci peut être plus ou moins juste. Entrent alors en jeu des tabous concernant ce qu'un chrétien peut faire ou non (sexualité, habillement, loisirs), un mépris de soi malsain, une confession du péché centrée sur soi, une dramatisation de soi, ou encore un repli sur soi...

#### On peut caractériser la fausse culpabilité par une mentalité

moins sensibles au fait d'enfreindre une norme, mais de ne pas atteindre un idéal établi. On n'a pas peur de la punition, mais du rejet et de l'abandon, on a honte.

<sup>11</sup> À propos des reins, voir Ps 7.9 ; 26.2 ; 139.13 ; Es 21.3 ; Jr 11.20 ; 17.10 ; 20.12 ; Dn 5.6 ; Na 2.10.

<sup>12</sup> C'est en effet le cœur qui est le concept déterminant dans l'Écriture !

<sup>13</sup> La conscience peut d'ailleurs être bonne (comme Paul devant le sanhédrin, Ac 23.1) ou pure (1Tm 3.8-9), faible (pour ce qui est des viandes sacrifiées aux idoles, 1Co 8.10, 12), souillée (pour les incrédules Crétois, Tt 1.15, 1Co 8.7), cautérisée (marquée au fer rouge des discoureurs, 1Tm 4.2), accusatrice (les accusateurs de la femme adultère, Jn 8.9), et ainsi de suite.

infantile qui met Dieu à la place d'un père primitif despotique, incontesté, punitif, ou à la place d'une mère dont on craint la perte d'amour.

Ceci étant, on peut d'ailleurs penser, avec Paul Tournier, qu'une fausse culpabilité peut en masquer une vraie<sup>14</sup>. Peut-être ne faut-il pas trop séparer ! Je pense à ce dessin où un personnage répond à son médecin qui veut le déculpabiliser : « Non docteur, je ne dirai pas qu'il s'agit d'un complexe de culpabilité. C'est vrai, je me sens souvent coupable, mais la plupart du temps, j'ai de bonnes raisons pour cela... »<sup>15</sup>

De même, pour Francis Schaeffer, la fausse culpabilité, la culpabilité psychologique, est due à notre séparation d'avec Dieu et recouvre en fait une vraie culpabilité. La distinction entre les deux est difficile à faire. Seul Dieu le peut vraiment. Il est souvent sage de traiter ce qui vient à la surface, d'être honnête – la lumière guérit – et de laisser le reste à Dieu : le sacrifice de Christ est pleinement suffisant pour la vraie culpabilité, comme pour la fausse. La perfection psychologique est pour la résurrection, tout comme pour le corps et l'aspect moral. En attendant, l'effort doit tendre à marcher avec Christ et à progresser dans la lumière<sup>16</sup>.

## Responsabilité

Quoi qu'il en soit, le « moi » subsiste, la responsabilité demeure. Mais reconnaissons qu'ultimement Dieu est seul juge. Il y a des pressions, certes, mais pas de fatalité. Il n'y a pas de déterminisme absolu, prévisible à tous les coups ! L'humain est plus complexe que cela.

On peut en outre remarquer que le sentiment de culpabilité ne s'en va pas chez ceux qui le répriment ! Ils continuent à juger autrui et soi-même. La culpabilité est d'autant plus pénible qu'elle est diffuse, qu'il n'y a pas de repère.

<sup>14</sup> Paul Tournier, *Vraie et fausse culpabilité*, Delachaux et Niestlé, 1993 (1958).

<sup>15</sup> <http://guidedeltre.unblog.fr/blessure-de-lame/culpabilite/> le 16 octobre 2015.

<sup>16</sup> Notons qu'inversement il y a aussi une fausse bonne conscience (Mt 23.23). Elle n'est pas moins dangereuse...

## Pardonné

La solution est d'assumer humblement ma responsabilité et de me mettre en route vers une démarche de pardon et de responsabilité. Il s'agit d'être restauré, réconcilié dans la relation personnelle. Personne ne peut le faire à ma place. Christ n'est pas pardonné à ma place.

Il y a un face-à-face de l'offenseur et de l'offensé. Pour que la relation soit rétablie, le péché doit être avoué et confessé<sup>17</sup> : « Celui donc qui se rendra coupable de l'une de ces choses fera l'aveu de son péché [...] » (Lv 5.5) Dans le psaume déjà cité, David reconnaît : « Tant que je me suis tu, mes os se consumaient, je gémissais toute la journée : car nuit et jour ta main pesait sur moi, ma vigueur n'était plus que sécheresse, comme celle de l'été. Je t'ai fait connaître mon péché, je n'ai pas couvert ma faute. J'ai dit : Je confesserai mes transgressions à l'Éternel ! Et toi, tu as enlevé la faute de mon péché. » (Ps 32.3-5)

Dieu nous aime avant que nous revenions, il est prêt à pardonner. Mais nous devons revenir à la croix, repentants et confiants de son accueil. La confession précise exprime concrètement le péché que j'ai lâché. La conséquence en est le pardon : « Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous pardonner nos péchés et nous purifier de toute injustice. » (1Jn 1.9)

Engagé avec France pour Christ (FPC) depuis une trentaine d'années, Roland Frauli a exercé des responsabilités dans plusieurs Églises locales ainsi que dans l'enseignement et la formation. Il coordonne le programme de formation *Tim4* de FPC et enseigne la doctrine à l'Institut Biblique de Genève. Il est également président d'ITEA (Institut de théologie évangélique appliquée). Il a trois fils avec son épouse Irène et plusieurs petits-enfants.

<sup>17</sup> C'est aussi vrai entre humains : « Prenez garde à vous-mêmes. Si ton frère a péché, reprends-le, et, s'il se repent, pardonne-lui » (Lu 17.3).



### Institut Biblique de Genève

120, route de la Capite  
CH-1253 Vandœuvres  
Tél. 022/752 14 44 • E-mail : [info@ibg.ch](mailto:info@ibg.ch)  
Site web : [www.ibg.ch](http://www.ibg.ch)

Comptes :  
Pour la Suisse : CCP 12-13151-5  
Pour la France :  
Crédit Agricole - Haute Savoie

### ABONNEMENT à envoyer à l'Institut Biblique de Genève

(Nous vous recommandons de photocopier ce talon pour conserver l'article intact.)

Abonnement annuel :	15.- FS	10 €
Abonnement de soutien :	30.- FS	20 €

- Je souhaite m'abonner au FORUM DE GENÈVE.
- Veuillez m'envoyer un bulletin de versement pour l'abonnement en Suisse.
- Je joins un chèque en euros à l'ordre de l'Institut Biblique de Genève.

M. Mme Mlle Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Le FORUM DE GENÈVE est une publication trimestrielle de l'Institut Biblique de Genève qui aborde des questions contemporaines d'un point de vue chrétien. Les articles, qui sont parfois des traductions, sont sélectionnés en raison de la pertinence de la réflexion. Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles des éditeurs.

Comité de publication  
Dominique Angers  
Mike Evans  
Pierre Klipfel

ISSN 1424 - 4489